

**JOURNEE MONDIALE CONTRE LA MALTRAITANCE
DES PERSONNES AGEES : COMPRENDRE ET AGIR****La société**

Cette journée est utile car elle concourt à la prise de conscience collective. En effet un climat sociétal qui dévalorise les personnes âgées (et, a fortiori, quand elle est fragilisée) ne favorise pas le développement du respect, premier rempart contre la maltraitance. La discrimination par l'âge (âgisme) est encore trop répandue.

Les pervers et les cupides

Les plus exceptionnelles mais les plus spectaculaires, les maltraitements dues à ce type d'individus (voisins, familles ou professionnels) peuvent être verbales, psychologiques, financières voire physiques.

L'AD-PA soutient les efforts des Pouvoirs Publics pour que les victimes et les témoins puissent être écoutés et dénoncent ces situations à la police ou à la justice afin que de telles pratiques soient sévèrement sanctionnées.

Les familles et les professionnels piégés

Le plus souvent à domicile pour les familles (où se déroulent 80 % des maltraitements contre 20 % en établissement), à domicile ou en établissement pour les professionnels, les difficultés (hormis les cas précédents) naissent de l'épuisement des uns et des autres ; ces actions involontaires s'apparentent plus à une insuffisante bien-traitance : prise en compte incomplète des attentes de la personne, délais trop longs dans la réponse, accompagnement trop rapide dans les actes quotidiens, écoute insuffisante...

Au-delà de l'amélioration de l'information et de la formation, l'essentiel reste la nécessité d'augmenter le nombre de professionnels aidant les personnes âgées à domicile ou en établissement.

Faire évoluer le regard de la Société sur le grand âge, favoriser la citoyenneté des personnes âgées, lutter contre l'âgisme, ... sont autant de thèmes sur lesquels l'AD-PA se mobilise depuis de nombreuses années et avance des propositions au travers d'une réflexion globale.

C'est pourquoi l'AD-PA demande à l'Etat d'engager dans le cadre de la Loi Autonomie les moyens permettant de mieux aider les personnes âgées, en établissement comme à domicile, par la création de centaines de milliers d'emplois, notamment pour les plus jeunes, et concrètement soutenir leurs expression et représentation.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



[@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)



<https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées